

DEMANDE D'ADHÉSION COLLECTIVE

**CCN COMMERCE DE QUINCAILLERIE,
FOURNITURES INDUSTRIELLES, FERS, METAUX
ET EQUIPEMENT DE LA MAISON
IDCC : 1383**

Entreprise

Régime de prévoyance obligatoire + options

Prévoyance



APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social 38 rue François Peïssel - 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale. Siège social 17 rue de Marignan – 75008 Paris

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION

Merci de renvoyer votre demande d'adhésion complétée, datée et signée , accompagnée des documents mentionnés ci-dessous	Réservé au centre de gestion
PIÈCES OBLIGATOIRES	
<p>Un extrait Kbis de moins de trois mois du siège et des différents établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ou à défaut l'inscription au répertoire SIRENE ▪ ou à défaut le justificatif d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) ▪ ou à défaut la notification d'inscription INSEE 	
La copie d'une pièce d'identité du ou des dirigeant(s) en cours de validité : carte nationale d'identité (recto/verso) ou passport	
Les statuts de votre entreprise traitant de la désignation du gérant et des règles de majorité	
<p>La copie de la déclaration au registre des bénéficiaires effectifs* au greffe du tribunal.</p> <p>* Toute personne physique détenant directement ou indirectement plus de 25 % de capital ou des droits de vote, ou exerçant un pouvoir de contrôle (article R 561-1 du Code monétaire et financier).</p>	
Un état nominatif des salariés en congé de maternité, paternité ou adoption et ceux dont le contrat de travail est suspendu	
Une liste déclarative des anciens salariés couverts au titre de la portabilité des droits indiquant pour chaque intéressé son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, sa date de naissance, la date de cessation de son contrat de travail, le salaire annuel brut soumis à cotisations de Sécurité sociale précédant cette date de cessation, le début et la fin de la période de maintien de garanties	
<p>Le(s) tableau(x) des sinistres en cours (validité de 3 mois avant la date d'effet du contrat) au jour de la date d'effet du contrat et survenus antérieurement à cette date (incapacité temporaire de travail, temps partiel thérapeutique, invalidité ou incapacité permanente professionnelle, ...).</p> <p>Attention : les sinistres en cours non déclarés lors de l'adhésion ne seront pas pris en compte ultérieurement et ne donneront lieu à aucune prestations.</p> <p>En l'absence de sinistres en cours, renvoyer le(s) formulaire(s) signé(s), avec la mention « Néant ».</p> <p>Sont considérés comme « sinistres en cours » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Les salariés se trouvant en incapacité temporaire de travail, en temps partiel thérapeutique, en invalidité ou en incapacité permanente professionnelle, ➢ Les salariés et anciens salariés bénéficiant de prestations au titre d'un contrat de prévoyance collective souscrit antérieurement à la date d'effet du contrat (y compris les anciens salariés bénéficiaires de prestations au titre de la portabilité des droits), ➢ Les anciens salariés bénéficiaires du maintien des garanties au titre de la portabilité des droits en application de l'article L. 911-8 du Code de la Sécurité sociale, en arrêt de travail mais non bénéficiaires de prestations complémentaires. 	
PIÈCES SUPPLEMENTAIRES SELON DOSSIER	
<p>Les demandes individuelles d'affiliation/radiation pour chaque salarié à assurer ou un état ou fichier nominatif du personnel à assurer par catégorie professionnelle indiquant notamment pour chaque intéressé son numéro de Sécurité sociale, ses nom et prénom, son adresse, sa date de naissance, sa date d'embauche.</p> <p>Ces pièces ne sont pas obligatoires si vous utilisez la DSN.</p>	
Pièces justificatives dans le cadre d'une opération juridique (reprise, fusion, absorption)	

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

DEMANDE D'ADHÉSION COLLECTIVE



PRÉVOYANCE



API0000101343

**CCN Commerces de quincaillerie
fournitures industrielles, fers,
métaux et équipement de la maison
IDCC : 1383**

A remplir par l'entreprise et à renvoyer au centre de gestion :

APICIL Prévoyance

38 rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire Cedex

Votre conseiller

Nom :

Code :

Tél. :

Cadre réservé à la gestion

N° devis :

Date :

Nouvelle adhésion

Modification d'adhésion

ENTREPRISE

N° SIRET : _____

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique : Date de création de l'entreprise : _____

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Dénomination et adresse du siège social (si différentes) :

Code NACE : Activité principale exercée :

IDCC - Convention collective appliquée par l'entreprise : **1383 - Commerces de quincaillerie**

DIRIGEANT(E)

Nom du représentant légal : Prénom :

Agissant en qualité de : Date de naissance : _____

Lieu de naissance (code postal/ville/pays) :

Bénéficiaires effectifs*

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance (code postal/ville/pays)	Parts/actions détenues	Bénéficiaire effectif depuis le

L'entreprise déclare ne pas avoir de bénéficiaires effectifs*

En l'absence de bénéficiaires effectifs*, remplir uniquement les informations relatives au représentant légal.

* Toute personne physique détenant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote, ou exerçant un pouvoir de contrôle (Article R 561-1 du Code monétaire et financier)

CONTACT DANS L'ENTREPRISE

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier :

Fonction : Tél. :

E-mail (pour faciliter nos échanges) :

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale. Siège social 17 rue de Marignan - 75008 Paris

CABINET COMPTABLE

Nom du cabinet :
Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : E-mail :

EFFECTIFS

Effectif global de l'entreprise :
Effectif personnel cadre : Effectif personnel non cadre :
Anciens salariés bénéficiaires de la portabilité des droits :

GARANTIES RETENUES ET COTISATIONS

Les garanties et conditions sont celles prévues dans l'accord du **02/07/2020** de la **Convention Collective Nationale des employés et personnel de maîtrise des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison du 3 juillet 1985 (IDCC 1383)**.

COLLEGE ASSURE	<input checked="" type="checkbox"/> Employés et personnel de maîtrise	Taux de cotisation contractuels*		Date d'effet demandée (2)
		T1	T2	
CONTRAT COLLECTIF OBLIGATOIRE A ADHESION OBLIGATOIRE	<input checked="" type="checkbox"/> Régime conventionnel de base obligatoire : - Décès, Incapacité de travail, Invalidité	0,80 %	0,80 % / /.....
CONTRAT COLLECTIF OBLIGATOIRE A ADHESION FACULTATIVE	<input type="checkbox"/> Option rente éducation (assurée par l'OCIRP)	0,10 %	0,10 % / /.....
	<input type="checkbox"/> Option rachat de franchise à 60 jours	0,10 %	0,10 % / /.....

Reprise de sinistres :

<input type="checkbox"/> L'entreprise déclare l'absence de sinistres (3)	-	
<input type="checkbox"/> L'entreprise déclare la présence de sinistres (3) – Nombre :	Cotisation prédéfinie (4)
	Cotisation spécifique calculée par l'assureur (5)	

* En vigueur depuis le **01/10/2020** et sous réserve de la tarification supplémentaire de reprise des sinistres

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) |

T2 : fraction de salaire, comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

(1) Joindre le barème de prestations - (2) Au plus tôt le 1^{er} jour du mois suivant la demande ou à la date de création de l'entreprise sous réserve que celle-ci soit intervenue au maximum dans les deux mois précédents la demande | (3) **Joindre obligatoirement le tableau des sinistres en cours** |

(4) Montant à indiquer par l'assureur | (5) Selon situation de l'entreprise

DÉCLARATIONS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) agissant en qualité de représentant l'entreprise, ci-dessus

nommée, qui déclare appliquer la **Convention Collective Nationale des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison du 3 juillet 1985** et demande à adhérer, au profit de **l'ensemble de ses salariés Employés et personnel de maîtrise**, au contrat collectif à adhésion obligatoire du régime de prévoyance instauré par l'accord du 2 juillet 2020, auprès du Groupement de coassureurs **APICIL Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire et **AÉSIO mutuelle**, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

Cette adhésion permet à l'entreprise d'être en conformité avec les dispositions définies dans l'accord du **2 juillet 2020** relatif à la mise en place du régime de prévoyance dans le cadre de la **Convention Collective Nationale des employés et personnel de maîtrise des commerces de quincaillerie, fournitures industrielles, fers, métaux et équipement de la maison du 3 juillet 1985**.

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale. Siège social 17 rue de Marignan – 75008 Paris

L'entreprise déclare avoir pris connaissance des conditions générales décrivant le régime de prévoyance conventionnel obligatoire. Dès l'enregistrement de l'adhésion, APICIL Prévoyance adressera la notice d'information relative au régime de prévoyance choisi par l'entreprise. Cette notice doit être obligatoirement remise à chaque salarié par l'entreprise.

APICIL Prévoyance et AÉSIO mutuelle s'engagent à respecter les dispositions de l'accord conventionnel de prévoyance et à procéder aux informations prévues par la loi ou nécessaires à l'évolution dudit accord.

Je reconnais que le conseiller m'a bien remis le document d'information sur le produit d'assurance ainsi que la fiche conseil.

Je reconnais avoir reçu l'information nécessaire me permettant de déterminer si le contrat de prévoyance proposé est adapté aux besoins de l'entreprise et de ses salariés.

Je déclare sur l'honneur que l'ensemble des informations portées sur cette demande d'adhésion est strictement conforme à la réalité.

J'envoie la présente demande d'adhésion, dûment complétée et signée, au centre de gestion accompagnée des pièces justificatives demandées et **conserve une copie du présent document.**

Date : _____

Cachet de l'entreprise :

Signature* :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Si le signataire n'est pas le représentant légal, joindre les pouvoirs.

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles collectées ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées et à la gestion des litiges susceptibles d'en résulter, conformément aux règles de prescription applicables et aux règles de conservation des documents comptables. Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à **dpo@apicil.com** ou à l'adresse : **APICIL Prévoyance - Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire**. Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur **<https://mon.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles/>**

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500.
Siège social 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

AÉSIO mutuelle

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS.

OCIRP : Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale. Siège social 17 rue de Marignan – 75008 Paris